

DÉCISION
RFIQ-A19-CNE-III-D2

| D2

SECTEUR NÉGOCIATION

Projet sectoriel de négociation 2020 : cahier de propositions

présenté au conseil national extraordinaire négociation
des 8 et 9 octobre 2019



fiqp

FIQ | SECTEUR PRIVÉ

REGROUPEMENT
DES FIQ

RESPONSABILITÉ POLITIQUE

Roberto Bomba, trésorier

Cynthia Pothier, vice-présidente

COORDINATION

Jean-François Tremblay, coordonnateur, secteur Négociation

RÉDACTION

Sophie Guilbault, conseillère syndicale, secteur Négociation

Marie-Hélène Verge, conseillère syndicale, secteur Négociation

COLLABORATION

Serge Prévost, conseiller syndical, secteur Négociation

RÉVISION

Sara Lapointe, conseillère syndicale, service Communication

SECRÉTARIAT

Fanja Razafimahefa, secrétaire, service Communication

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| Introduction | 1 |
| Les priorités..... | 2 |
| Les objectifs..... | 3 |
| L'actualisation de la convention collective | 5 |
| Annexe 1 - Propositions incluses..... | 6 |
| Annexe 2 - Propositions imprécises | 7 |

Introduction

1

En juin dernier, le Conseil national négociation a adopté le cadre stratégique pour la négociation 2020 donnant ainsi forme au projet de négociation par priorités et objectifs. Ce projet permet à la FIQ de négocier de façon rapide et ciblée, de s'adapter aux besoins de la négociation et de faciliter la consultation auprès des membres.

De plus, un des constats orientant le cadre stratégique est la nécessité d'actualiser la convention collective. Ainsi, 13 propositions ont été adoptées unanimement par le Conseil national négociation aux fins de consultation auprès des assemblées générales des différents syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP.

Ce document regroupe l'ensemble des propositions ainsi qu'un amendement adopté par une assemblée générale locale. Toutefois, certaines ont été considérées comme étant incluses ou imprécises et se retrouvent en annexe.

Les priorités

2

Recommandation 1

« Que la priorité “De la santé et de la sécurité à tous les niveaux du réseau : une condition incontournable pour les professionnelles en soins” soit une priorité de la prochaine négociation. »

Recommandation 2

« Que la priorité “Attraction-rétention : obtenir des conditions gagnantes pour les professionnelles en soins” soit une priorité de la prochaine négociation. »

Les objectifs

3

Recommandation 3

« Que l'objectif "Organiser le travail pour assurer la santé et la sécurité des professionnelles en soins et des patient-e-s" soit un objectif soutenant les priorités de la prochaine négociation. »

Recommandation 4

« Que l'objectif "Organiser le travail pour assurer la santé et la sécurité des professionnelles en soins et des patient-e-s" se décline de la façon suivante :

- ◆ une charge de travail raisonnable et sécuritaire;
- ◆ des ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s;
- ◆ la stabilisation des équipes de travail;
- ◆ enrayer le recours aux heures supplémentaires obligatoires comme outil de gestion. »

4.1 Après le picot 4, ajouter : « pour le non-remplacement, obliger l'employeur à faire du remplacement systématique des absences du même titre d'emploi. »

Recommandation 5

« Que l'objectif "Valoriser la pratique et l'expertise des professionnelles en soins" soit un objectif soutenant les priorités de la prochaine négociation. »

Recommandation 6

« Que l'objectif "Valoriser la pratique et l'expertise des professionnelles en soins" se décline de la façon suivante :

- ◆ la Loi 90 et le champ d'exercices;
- ◆ l'autonomie des professionnelles en soins;
- ◆ la reconnaissance. »

Recommandation 7

« Que l'objectif "Accéder à des postes de qualité" soit un objectif soutenant les priorités de la prochaine négociation. »

Recommandation 8

« Que l'objectif "Accéder à des postes de qualité" se décline de la façon suivante :

- ◆ des postes à temps partiel procurant de la stabilité;
- ◆ réinventer le temps complet afin de le rendre attractif. »

Recommandation 9

« Que l'objectif "Rétablir l'équilibre au travail et dans la vie personnelle afin de préserver la santé psychologique des professionnelles en soins" soit un objectif soutenant les priorités de la prochaine négociation. »

Recommandation 10

« Que l'objectif "Rétablir l'équilibre au travail et dans la vie personnelle afin de préserver la santé psychologique des professionnelles en soins" se décline de la façon suivante :

- ◆ un milieu de travail psychologiquement sain et sécuritaire;
- ◆ la lutte au stress;
- ◆ l'accès aux différents congés;
- ◆ l'emprise sur l'horaire de travail;
- ◆ l'aménagement du temps de travail. »

Recommandation 11

« Que l'objectif "Outiller les syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP afin de mieux répondre aux besoins des professionnelles en soins" soit un objectif soutenant les priorités de la prochaine négociation. »

Recommandation 12

« Que l'objectif "Outiller les syndicats affiliés à la FIQ et à la FIQP afin de mieux répondre aux besoins des professionnelles en soins" se décline de la façon suivante :

- ◆ accompagner les professionnelles en soins;
- ◆ préserver les droits des professionnelles en soins;
- ◆ simplifier et accélérer le traitement des dossiers litigieux. »

L'actualisation de la convention collective

5

Recommandation 13

« Qu'un processus soit proposé à la partie patronale afin d'actualiser la convention collective nationale. »

Annexe 1 – Propositions incluses

6

Sont regroupées sous le vocable « propositions incluses » celles dont le libellé, sans être identique, a selon nous la même signification et la même portée.

1. Ajouter à la priorité 1 après le mot niveau « pour toutes les professionnelles en soins ». (incluse dans la recommandation 1)
2. Biffer après le mot incontournable « pour les professionnelles en soins ». (incluse dans la recommandation 1)
3. Des ratios sécuritaires professionnelles en tâches administratives (de liaison) /patient-e-s. (incluse dans la recommandation 4)

Annexe 2 - Propositions imprécises

7

Sont regroupées sous le vocable « propositions imprécises » les propositions dont la signification et la portée sont difficilement compréhensibles ou encore peuvent prêter à interprétation.

1. Que s'assurer que ce n'est pas toujours pour les nouveaux, de s'assurer que ça soit pour tout le personnel. On parle peu des anciens. (proposition reliée à la recommandation 2)
2. Il est proposé : accéder à des postes de qualité, équitable en temps pour tout le monde, temps complet et temps partiel. Exemple : travailler 12/12, 12 heures. (proposition reliée à la recommandation 8)